

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

La justice internationale passera-t-elle enfin par la RDC ?

Alors que les massacres se poursuivent, il est urgent de mettre fin à l'impunité qui sévit dans la région depuis plus d'une décennie. Le récent rapport de l'ONU, accablant pour les militaires et miliciens de la région exige d'avoir une suite devant la justice internationale.



Miliciens Maï Maï dans la région de Bunyakiri au sud-Kivu.

Page 6 à 11

TOGO

Du suffrage universel au naufrage total



Alors qu'il a été « réélu » en mars 2010 avec 60,92 % des voix, Faure Gnassingbé semble être toujours à la recherche de la légitimité dont il était privé depuis la mascarade électorale d'avril 2005.

Page 12 et 13

La guerre des sables

L'enlèvement, revendiqué par un groupe d'Aqmi (Al Qaeda au Maghreb islamique), de sept otages, dont cinq Français, à Arlit au Niger, sur le site d'exploitation minière de la société française Areva, est un pas important franchi dans les hostilités qui ont pour théâtre la partie désertique de l'Afrique subsaharienne...

Suite page 3

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE
Burkina : une élection pour faire semblant
– Bolloré désenclave toujours l'Afrique
– Le rayonnement sécuritaire de la France
– Sécurité, made in France – Crimes coloniaux, affaire classée – Côte d'Ivoire, chaud cacao !

→ P. 1 & 3 Edito LA GUERRE DES SABLES

→ P. 4 et 5 MAURITANIE Une nouvelle
"guerre contre le terrorisme" ?

L'affaire des otages enlevés au Niger met à nouveau en lumière la permanence des traits de la politique militaire de la France en Afrique : opacité, irresponsabilité et instrumentalisation.

DOSSIER AFRIQUE DES GRANDS LACS

P. 6 - 8 Un appel à la justice pour une région martyre

La publication du rapport du Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme appelle à renforcer d'urgence la justice internationale.

P. 9 FRANCE RWANDA Pour l'OUA, "on peut difficilement sous-estimer les conséquences de la politique française"

P. 10 Il y a 20 ans, des troupes françaises débarquaient au Rwanda.

Le 4 octobre 1990, l'armée française débarquait à Kigali. L'intervention française s'inscrivait déjà dans une stratégie de dissimulation qui allait enliser les troupes françaises jusqu'à soutenir un régime génocidaire.

P. 11 LIRE "L'AGENDA DU GÉNOCIDE"

Livre d'entretiens conduit par le journaliste Jean-François Dupaquier avec l'ex-espion rwandais Richard Mugenzi.

→ P. 12 - 13 TOGO Faure, du suffrage universel au naufrage total

Faure Gnassingbé toujours à la recherche d'une légitimité

→ P. 14 Côte d'Ivoire Une élection présidentielle à hauts risques
Avec cinq années de retard, les élections semblent enfin inéluctables.

→ P. 15 Accaparement des terres
Le 7 septembre, la Banque mondiale a publié son rapport sur la dynamique mondiale d'accaparement des terres.

→ P. 16 LIRE Offshore - Paradis fiscaux et souveraineté criminelle d'Alain Deneault ?

Des élections pour faire semblant

D'après l'hebdomadaire burkinabé, *Le journal du jeudi*, (23 au 29 septembre 2010), à peine la moitié des 3,3 millions d'électeurs (à peine 1/3 de la population en âge de voter), inscrit sur les listes électorales avait des papiers d'identité, alors que ces papiers sont imposés par le code électoral. Et le gouvernement d'engager tout à coup une course contre la montre pour fournir, avant le 21 novembre, date de la présidentielle, des cartes d'identité à ces inscrits, alors qu'ils en sont démunis depuis de nombreuses années. A cela s'ajoute l'annonce d'ores et déjà faite du parti au pouvoir de vouloir procéder à la modification de l'article 37 de la constitution qui doit permettre à Blaise Compaoré au pouvoir depuis 23 ans, de se représenter en 2015 ! Et si les Burkinabés s'abstenaient de participer à cette parodie d'élection ?

Bolloré n'en finit pas de désenclaver l'Afrique

Bonne nouvelle pour le groupe Bolloré, qui contrôle Sitarail, la société qui exploite le chemin de fer reliant Ouagadougou à Abidjan ! Celle-ci s'apprête à engager des travaux pour réhabiliter le prolongement du rail jusqu'à Kaya (*La lettre du continent* n°594). L'intérêt, pour Bolloré, bien implanté sur le port d'Abidjan, serait de transporter le manganèse issu des mines de Tambao situées plus au nord.

Mieux, les travaux de réhabilitation seront financés par un prêt de la Banque mondiale à la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, prêt qui sera ensuite mis à la disposition de Sitarail !

Ce que ne dit pas la *Lettre du Continent*, c'est que le Burkina de Thomas Sankara avait sollicité des prêts à la même Banque mondiale afin de prolonger le rail jusqu'à Kaya, environ 80 km. La banque mondiale avait alors refusé arguant que l'exploitation du gisement de Tambao n'était pas rentable.

Refusant de se laisser imposer ses choix, Sankara et ses amis lancèrent « la bataille du rail ». Et ce sont les burkinabés qui, à tour de rôle, vinrent travailler, avec des moyens rudimentaires, sur le chantier du prolongement du rail, aidés notamment par les cubains. Un chantier auquel participèrent aussi de nombreuses personnalités françaises, invitées au Festival Panafricain de Ouagadougou.

Le rayonnement sécuritaire de la France

Le Congo de Sassou Nguesso n'abrite pas de base militaire française mais bénéficie régulièrement de la coopération de la France pour la formation des membres de ses forces de défense et de sécurité. Les autorités congolaises ont inauguré le 20 septembre, à Makabandilou, dans la banlieue nord de Brazzaville, une école militaire financée par le Congo et la France, qui accueillait des stagiaires de seize pays d'Afrique subsaharienne (Bénin, Burkina, Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Congo, Djibouti, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Mali, Niger, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Tchad et Togo). « *Le coût total des travaux et des équipements réalisés par les deux parties (Congo et France) est estimé à plusieurs milliards de FCFA avec une participation très significative du Congo* », a déclaré le ministre congolais de la Défense nationale, Charles Zacharie Bowao, sans préciser toutefois le montant. L'ambassade de France au Congo a annoncé un investissement de plus de 576 000 euros ainsi qu'un soutien financier des stagiaires par la France, « *à parité avec le Congo, pour 150 millions de FCFA (près de 229 000 euros) pour 2010* ». « *L'ENVR rejoint un réseau déjà fort de 16 écoles installées* » en Afrique et est « *destinée à rayonnement important sur le continent* », a estimé le général Bruno Clément-Bollée, directeur de la Coopération de sécurité et de défense au ministère français des Affaires étrangères.

Sécurité made in France

L'Irak a signé, pour la première fois un contrat d'un an renouvelable de plusieurs centaines de milliers de dollars, avec une entreprise privée de sécurité française, Gallice, portant sur la sécurisation de l'entrée du ministère des Affaires étrangères à Bagdad, (AFP, 2 septembre). Frédéric Gallois, directeur général et ancien commandant du Groupe d'intervention de la gendarmerie s'est vanté : « *On dit que les sociétés françaises sont absentes du secteur de la sécurité, mais ce contrat montre qu'elles se battent et peuvent remporter des marchés stratégiques dans un secteur monopolisé par les Anglo-saxons* ». Fondée en 2007 et basée à Paris,

la société Gallice est notamment présente sur des contrats publics au Gabon et en Mauritanie. Là au moins, dans le pré-carré, pas de concurrence des anglo-saxons.

Crimes coloniaux : affaire classée

L'instrumentalisation des questions mémorielles et historiques n'est pas l'apanage du pouvoir sarkozien. En janvier dernier, cent cinquante députés algériens avaient proposé un projet de loi visant à criminaliser le colonialisme. Est-ce l'effet du non-lieu prononcé par la justice française en faveur de Mohamed Ziane Hasseni, directeur de protocole au ministère des Affaires étrangères impliqué dans l'affaire Mécili, ou bien de l'arrangement sur quelque autre affaire d'Etat (moins de Tibéhirine ?) entre Abdelaziz Bouteflika et Claude Guéant à l'occasion de la visite de ce dernier en juin, toujours est-il qu'Abdelaziz Ziari, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) d'Algérie a officiellement fait savoir que le projet de loi n'est finalement « *pas inscrit à l'ordre du jour de la session actuelle ni probablement pour la session qui suit* », et cela pour des considérations « *diplomatiques, internationales et juridiques* », rappelant « *que la politique étrangère du pays est définie par le président de la République* » (RFL.fr, 26 septembre). Au moins les choses sont claires...

Côte d'Ivoire, chaud cacao !

On sait que la filière cacao ivoirienne a souffert de multiples « dérivations » alimentant les caisses noires du pouvoir. Le journaliste Guy-Anfré Kieffer a payé de sa vie son enquête sur ces détournements. Ouverte en octobre 2007 à la demande du président Laurent Gbagbo, passé maître dans l'art du contre-feu, une vaste enquête judiciaire avait débouché sur l'arrestation, en juin 2008, de la quasi-totalité des responsables de la juteuse filière, dont des proches du chef de l'Etat.

Le procès des ex-dirigeants de la filière cacao en Côte d'Ivoire, soupçonnés de malversations massives a été renvoyé au 16 novembre pour « *pour (permettre) la mise à la disposition des dossiers aux avocats* », a déclaré le président du tribunal Alain Pohan, invoquant également un problème de disponibilité de salle !

Ce procès risque, comme l'élection présidentielle, d'être l'arlésienne ivoirienne.

Nécrologie Souvenons-nous de Guillaume...

Guillaume Unvoas, militant associatif engagé sur le terrain au Burkina Faso, et adhérent de Survie est décédé le 26 mars 2010 à l'âge de trente ans. Il n'a pas dix-huit ans lorsqu'il découvre l'Afrique au cours de chantiers de solidarité nationale en Afrique de l'Ouest. Cela décidera de sa vocation. Un ami Ivoirien, Parfait Sea, à qui il est resté lié depuis cette époque, dit : *« L'Afrique était pour lui sa raison d'être et jusqu'à la fin de sa vie sur terre, il a vécu pour ce continent. C'est dans ce cadre, qu'il a créé une association pour aider la commune de Zorgho au Burkina Faso. Sans oublier ce qu'il m'apportait pour la Côte d'Ivoire à travers Poya International. Pour tous ces faits, je voudrais lui rendre aujourd'hui plus que jamais un vibrant hommage. Car désormais on pourra l'appeler Guillaume l'Africain. »*

Au Burkina Faso, où il fait d'abord le stage de fin de ses études, Master II sur les relations avec les pays en voie de développement, puis où il crée l'association ADATZ (Association pour le développement et l'aménagement territorial de Zorgho), il vit comme un Burkinabé et non comme un expatrié. C'est en effet l'abolition de cette césure persistante dans la coopération qui est la condition pour comprendre les vrais enjeux, avec les vrais citoyens locaux. Il vient tout naturellement à Survie. Selon un ami Burkinabé : *« Il dénonçait avec ferveur et conviction certains comportements de la métropole envers les pays africains. Grâce à Guillaume, nous avons pratiquement tous lu (ses amis) le livre « Noir silence ». »*

A ses amis, à son épouse Géraldine, qui a fait un appel à don à Survie lors des obsèques de Guillaume, nous disons toute notre sympathie dans le chagrin de la perte d'un être rayonnant d'attention à autrui, et notre tristesse que disparaisse avec lui un des trop peu nombreux et précieux artisans d'un véritable lien entre les peuples.

Odile Tobner

La guerre des sables

Suite page de la page 1

... Il y a une longue liste d'enlèvements (lire page 5) d'Européens en Mauritanie, au Mali, au Niger depuis quelques années. Quatre membres d'une famille française, les Tollet, le Britannique Edwin Dyer et le Français Michel Germaneau ont été tués. Viser des touristes dans le désert ou des Européens isolés dans des localités de brousse est un objectif facile, à la portée du premier bandit venu. Le coup de main sur le site d'Areva est d'une toute autre dimension et sa signification est redoutable.

Il faut rappeler que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale le tiers-monde paie au prix fort les enjeux impérialistes dans le monde. Les deux grandes puissances, Occident et Union soviétique, ne se sont respectées dans l'équilibre de la terreur que pour mieux se combattre dans les guerres de décolonisation. Le ravage du Viet Nam, avec ses millions de morts et les conséquences durablement mortelles des armes chimiques, a tragiquement illustré cet affrontement. Depuis la chute de l'Empire soviétique l'Occident continue avec les pays du Sud la guerre pour les ressources et pour le contrôle économique. Cette guerre peut être directe : les deux guerres d'Irak sont liées à l'exploitation du pétrole. Elle peut aussi se faire indirectement : de terribles conflits locaux, particulièrement en Afrique, au Soudan et dans l'Est de la République Démocratique du Congo (lire page 6), sont nourris par la compétition pour l'exploitation des richesses.

La Françafrique n'est qu'un compartiment de cette guerre de domination qui se perpétue dans ses métamorphoses. Le système français a fonctionné imperturbablement, peut-on dire, dans l'ex-empire colonial. L'élimination de toute contestation est encore assurée assez facilement par les dictateurs locaux, au profit de la continuité de l'exploitation. Avec l'assaut sur un site d'Aréva, la puissance française se trouve mise en cause directement. C'est la conséquence tout à fait prévisible du néocolonialisme. Si la décolonisation avait eu lieu, Areva Niger, ci-devant Cogema, serait une compagnie nigérienne, dirigée et encadrée par des Nigériens. Elle aurait développé sur place la technologie de transformation du minerai en uranium. Le Niger exporterait dans le monde entier en son nom propre, son économie serait florissante, ses habitants jouiraient d'un niveau de vie suffisant. On est loin du compte.

Comment, dans le ramassis de miséreux qui forme la majeure partie des habitants du Niger, ne recruterait-on pas des combattants, à défaut d'avoir produit des ingénieurs ? La domination occidentale pourrait bien s'enliser dans les sables. Qui peut contrôler le Sahara sinon ses habitants ?

Faudra-t-il les exterminer tous – selon le programme préconisé par le Kurtz de Joseph Conrad – pour pouvoir continuer à exploiter en paix ? L'hypothèse est loin d'être impensable. Elle a toujours été dans la logique coloniale de la force et rien d'autre.

En attendant il n'y a plus de tourisme au Sahara. Finis les parcours de méditation dans l'immensité des sables qui étaient aussi, blague à part, une ouverture vers des relations enfin humaines. Ce n'est pas bien grave. Quant à l'exploitation, à laquelle il n'est pas question de renoncer, elle devra se faire sous contrôle militaire, ce qui suffit amplement à dire sa nature.

Qu'avons-nous à faire des discours parasites, tout ce caquetage qui noie la réalité !

Odile Tobner

Retrouvez tous les publications
de Survie
sur le site survie.org !

Retrouvez tous les articles
de *Billets d'Afrique et d'ailleurs*
depuis 1993 sur survie.org
mais aussi sur Facebook et Twitter

Une nouvelle « guerre contre le terrorisme » ?

L'affaire des otages enlevés au Niger met à nouveau en lumière la permanence des traits de la politique militaire de la France en Afrique : opacité, irresponsabilité, instrumentalisation. Elle confirme également l'importance prise par la rhétorique antiterroriste pour justifier le maintien de son dispositif militaire sur le continent.

Le 17 septembre, au lendemain de l'enlèvement des salariés français, togolais et malgache des groupes Sogea-Satom (Vinci) et Areva au Niger, et après la tenue d'un conseil de Défense restreint à l'Elysée, c'est l'armée mauritanienne qui a mené une offensive dans le désert malien, destination présumée, et confirmée depuis, des otages. Cette attaque contre l'un des groupes sahéliens se réclamant d'Al-Qaïda s'est apparemment soldée pour les forces mauritaniennes par un bilan plus meurtrier que les six morts officiellement reconnus si l'on croit une source sécuritaire algérienne étonnamment bien informée, sans qu'il soit possible d'évaluer véritablement les dégâts causés dans l'autre camp.

A l'unisson, les autorités françaises et mauritaniennes ont affirmé que cette offensive des forces mauritaniennes, encadrées depuis plusieurs mois par les forces spéciales françaises, n'avait aucun rapport avec la prise d'otages et que les militaires français n'y avaient pas pris part, à la différence de l'opération menée en juillet dernier pour libérer Michel Germaneau (*Billets d'Afrique*, septembre 2010). D'après le témoignage d'un « officier de l'armée mauritanienne ayant requis l'anonymat » recueilli le 18 septembre par Associated Press, cette opération « était planifiée et décidée depuis longtemps », tandis que le même jour Reuters faisait état d'une « source proche des services de sécurité familière du dossier » affirmant que « l'opération a été lancée parce que l'occasion s'est présentée. Elle n'a pas été préparée à l'avance ».

La version officielle mauritanienne est la

même qu'en juillet dernier : il s'agirait d'une attaque préventive contre une colonne de terroristes « qui se dirigeaient vers la frontière de notre pays frère, le Mali, avec l'intention évidente d'attaquer nos positions » (Reuters, 18 septembre). Une version si peu crédible que le porte-parole du gouvernement nigérien s'est senti obligé de reconnaître devant la presse qu'« on ne peut pas exclure de lien entre ce qui se passe actuellement en territoire malien et l'enlèvement de nos sept otages » (JDD.fr, 19 septembre). Contrepartie du soutien accordé par l'Elysée à la légitimation électorale du putsch du colonel Abdel Aziz, les forces mauritaniennes confirment leur rôle de supplétives de l'armée française dans la région. Selon *Jeune Afrique* (26 septembre), c'est pour « ne pas froisser Alger dans cette affaire » que l'armée française se serait finalement contentée d'un « soutien logistique » à l'opération.

Des bribes d'information

Parallèlement, un important dispositif militaire a été mis en place dans la région. Le Mali, qui entretient pourtant aussi une coopération militaire avec les forces spéciales françaises, a refusé de servir de base arrière de l'armée française, mais accepté de « ferm[er] les yeux » en cas d'attaque sur son sol depuis un pays voisin (LeMonde.fr, 21/09). Pour la première fois depuis 25 ans, le Niger autorisait « des militaires français à utiliser son espace aérien et son territoire » et une « source proche de la junte au pouvoir » (Reuters, 19 septembre) confirmait l'installation d'une base opérationnelle composée de quatre-vingts hommes, pour effectuer des missions aériennes de reconnaissance. La France admettait quant à elle un simple « soutien technique » aux troupes nigériennes (JDD.fr, 19 septembre). Lefigaro.fr (20 septembre) faisait état de la présence de militaires du Commandement des opérations spéciales (COS) à Niamey, aperçus par un journaliste d'Associated Press, présence démentie à Paris et qualifiée de « rumeur » par Jean-Dominique Merchet (Blog Secret défense, 21 septembre) qui confirmait en revanche l'arrivée de plusieurs centaines d'entre eux au Burkina (où le nouvel ambassadeur de France est le général Beth, jusque là en charge de la coopération militaire) en vue d'une éventuelle opération aéroportée. « Ce détachement de forces spéciales, précise le journaliste, est arrivé directement

de Mauritanie, où ils entraînent des forces spéciales mauritaniennes (GSI) depuis plusieurs mois, sur la base d'Atar ». Cette information vient confirmer les accusations de l'opposition démocratique mauritanienne qui depuis plusieurs mois dénonce « la présence de forces armées en grand nombre sur le sol mauritanien en dehors de tout cadre légalement voté par le Parlement » quand le président Abdel Aziz et les sources diplomatiques françaises à Nouakchott affirment que « seulement six instructeurs militaires français se trouvent en permanence en Mauritanie, dans le cadre légal des accords de coopération entre les deux pays », en plus de « spécialistes qui, de temps à autres, viennent dans le pays pour des tâches de formation » (Lemond.fr, 23 juillet). Une situation qui prévaudra bientôt au Niger ? Il n'y a pour l'instant que quinze coopérants militaires français officiels, mais, toujours selon Merchet, « la participation du COS à la formation des forces spéciales antiterroristes locales est envisagée, comme cela se pratique déjà avec succès en Mauritanie et même au Mali. » La France ne propose pas, elle « envisage ». Et d'ailleurs à qui pourrait-elle bien proposer ? Faut-il rappeler que le Niger est sur le point de se doter, non seulement d'un nouveau gouvernement, mais d'un nouveau régime ? Mais qu'importe le résultat des urnes, il va de soit que la coopération militaire française ne se refuse pas en Afrique.

On peut enfin noter l'appui de Mirages F1-CR en provenance du Tchad, alors qu'ils « avaient en principe quitté l'Afrique en juin dernier... », toujours selon Merchet. Et il est vraisemblable que ces bribes d'informations ne fournissent pas une vision exhaustive du dispositif militaire mis en place.

Silence radio

L'armée et l'exécutif se refusent en effet à tout commentaire au prétexte que « notre devoir d'informer passera après celui de sauver les otages » (général de division Christian Baptiste, numéro deux de la délégation à l'information et à la communication de la Défense (Dicod), interviewé par Jean Guisnel sur le blog Défense ouverte, 22 septembre). Merchet expliquait quant à lui : « Evidemment, on s'assure toujours que ce que l'on dit ne va pas mettre en danger ni la vie des otages ou ni la sécurité des opérations pour les libérer. On essaie d'avoir un comportement responsable » (France Inter, 22 septembre).

Le souci de préserver des vies humaines menacées est évidemment légitime, même s'il faut remarquer que la compassion est à géométrie variable et que les victimes civiles de l'aviation mauritanienne au Mali (une fillette et sa mère abattues, quatre hommes blessés « par erreur ») n'ont pas suscité beaucoup de commentaires dans les médias français, certains se contentant même de rapporter l'événement à travers les accusations d'Al-Qaïda, laissant leur véracité dans le flou.

Mais cet apparent bon sens dissimule et justifie une importante amputation du débat démocratique : si le problème ne se pose plus qu'en termes d'efficacité justifiant le secret, c'est qu'on a posé comme a priori légitime et pertinente une réponse militaire étrangère face au terrorisme des groupes se réclamant d'AQMI au Sahel. Or c'est précisément le point qui fait problème.

Des risques de déstabilisation régionale

Si l'Elysée si dit aujourd'hui prêt à discuter avec les ravisseurs et si l'opération militaire semble avoir été, pour l'instant au moins, mise en veille faute d'informations ou de conditions jugées suffisamment fiables, le porte-parole du gouvernement français, interrogé sur l'éventualité d'une intervention militaire, avait bien confirmé que La France « *fera[it] tout pour retrouver ses otages* » (AFP 19 septembre). Laissons provisoirement de côté les enjeux géostratégiques sur lesquels s'inscrit l'impératif de la « *guerre contre le terrorisme* » repris à leur compte par les autorités françaises (les rivalités impérialistes pour le contrôle sécuritaire d'une zone riche en approvisionnements énergétiques présents et à venir ; la volonté de leadership régionale d'Alger et le jeu trouble des services militaires algériens à l'égard d'Aqmi), laissons de côté l'instrumentalisation politicienne de la question du terrorisme au profit d'un gouvernement français en proie à un discrédit croissant et confronté à une mobilisation sociale croissante aussi, pour ne considérer que l'efficacité de cette politique au regard de son objectif affiché : libérer les otages sur le court terme et éradiquer les groupes se réclamant d'Aqmi sur le long terme. L'offensive franco-mauritanienne qui s'est soldée par l'exécution de Michel Germaneau (si l'on en croit la version d'Aqmi validée par l'Elysée) constitue un contre-exemple récent de l'efficacité d'une telle opération « coup de poing » en la matière.

Mais surtout, plusieurs observateurs, sur la base des précédents irakiens, afghans ou somaliens, avancent qu'une réponse militaire étrangère au Sahel, qu'elle soit française, européenne ou américaine, risquerait fort de produire l'inverse de

l'effet escompté suivant un mécanisme de « prophétie autoréalisatrice »¹.

Sous couvert de résistance à l'impérialisme, les groupuscules aux motivations diverses qui sévissent actuellement se verraient conférer un surcroît de légitimité leur permettant d'attirer les franges des populations politiquement ou économiquement laissées pour compte, Touarègues notamment, et de cimenter idéologiquement et religieusement des alliances qui ne sont pour l'instant que de circonstance.

On voit bien se profiler le cercle vicieux : la recrudescence du terrorisme favorisée par une/des intervention(s) étrangère(s), justifiera en retour la permanence de cette présence militaire, guerre contre le terrorisme oblige. Cette rhétorique vouée à occuper une place grandissante dans les

discours visant à légitimer le maintien du dispositif militaire français en Afrique, servira aussi, soyons en sûr, à justifier le soutien aux régimes les moins légitimes, comme c'est déjà le cas par exemple en Mauritanie.

Raphaël Granvaud

1 - Lire par exemple « Le Nord Mali victime d'une prophétie autoréalisatrice », J.-C. Servant, blog.mondediplo.net/2009-12-28-Le-Nord-Mali-victime-d-une-prophetie ; « Le piège de la lutte anti-terroriste en Afrique de l'Ouest », J.-F. Bayart, www.mediapart.fr/club/blog/jean-francois-bayart/280710/le-piege-de-la-lutte-anti-terroriste-en-afrique-de-louest, « Sahel. Entretien avec Mehdi Taje », humanite.fr/node/450752, ou encore le témoignage de M. Freund, www.rue89.com/2010/09/22/niger-on-risque-une-somalisation-de-la-region-167787

Sept ans de prises d'otages au Sahara

Du 22 février au 23 mars 2003, six groupes de touristes, en tout trente deux personnes sont capturés dans le Sud algérien, près d'Illizi. Dix-sept sont libérés au nord de Tamanrasset, dans l'extrême Sud algérien, par l'armée algérienne le 17 mai et quatorze le 18 août suivant à Kidal, au Mali, après le versement, non confirmé officiellement, par Berlin d'une rançon de cinq millions d'euros. Le principal responsable de cette opération, l'Algérien islamiste Amar Saïfi, dit El Para, ancien militaire algérien, a été arrêté au Tchad en 2004 et remis aux autorités algériennes. Son procès n'a toujours pas eu lieu.

21 août 2006, une vingtaine de touristes majoritairement italiens, sont enlevés au Niger près de la frontière tchadienne. L'enlèvement est revendiqué par le Front des forces révolutionnaires du Sahara (Fars), rébellion toubou, qui relâche immédiatement le groupe sauf deux Italiens, Claudio Chiodi et Ivano De capitani, qui seront libérés le 14 octobre en Libye.

24 décembre 2007, cinq touristes français, quatre membres de la famille Tollet et leur ami Adda Hacène sont attaqués et dévalisés, quatre sont tués et un grièvement blessé, dans le sud de la Mauritanie. Pour ce crime, trois islamistes mauritaniens sont condamnés à mort, le 25 mai 2010.

14 décembre 2008, deux diplomates canadiens, Robert Fowler, envoyé spécial au Niger du Secrétaire général de l'ONU et son collègue Louis gay, sont enlevés lors d'une excursion dans une mine d'or exploitée à 80 % par les sociétés canadiennes SEMAFO et STRUSCAN à Samira à l'Ouest de Niamey. Ils sont libérés au Mali le 21 avril 2009.

22 janvier 2009, quatre touristes européens sont enlevés au Niger, à la frontière du Mali. Deux seront libérés, les uns en avril, l'autre en juillet. Un Britannique Edwin Dyer, après le refus de Londres de libérer l'extrémiste Jordanien, Abou Qatada, en prison depuis 2005 en Grande Bretagne est tué. Sa mort est annoncée le 31 mai 2009.

26 novembre 2009, le Français Pierre Camatte, responsable associatif, est enlevé dans son hôtel à Menaka, à l'extrême Nord-Est du Mali. Il est libéré le 23 février 2010 contre la libération, demandée par la France, de quatre islamistes emprisonnés au Mali. L'Algérie et la Mauritanie ont vivement protesté contre ces libérations.

29 novembre 2009, trois Espagnols de l'ONG Barcelona Accio solidaria sont enlevés au nord-ouest de Nouakchott, en Mauritanie. Aqmi revendique le rapt. Alicia Gamez est libérée le 10 mars 2010. Les deux autres le 23 août. Cette libération a été précédée par l'extradition vers le Mali de l'auteur de l'enlèvement, «Omar le Sahraoui», dont le retour au Mali était une des exigences d'Aqmi.

18 décembre 2009, enlèvement de deux Italiens au sud-est de la Mauritanie, revendiqué par Aqmi. Libérés le 16 avril 2010.

19 avril 2010, le Français Michel Germaneau, responsable associatif, est enlevé au Niger. Sa mort est annoncée le 25 juillet 2010 à la suite de l'intervention armée au Mali, le 22 juillet, d'un commando français avec des militaires mauritaniens contre une base d'Al Quaida qui a fait six morts parmi les islamistes.

16 septembre 2010, sept personnes dont cinq Français, un Togolais et un Malgache, sont enlevés à la suite de l'incursion de nuit d'un important groupe armé sur le site d'exploitation du minerai d'uranium d'Arlit par Areva au Niger. Ils seraient détenus dans le Nord Est du Mali.

Un appel à la justice pour une région

La publication du rapport du Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme, dressant le bilan d'une décennie de guerres atroces à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) appelle à renforcer d'urgence la justice internationale.

Malheureusement, on n'en prend pas le chemin. Il faut craindre que 2010 reste l'année où la justice internationale aura connu quelques déboires.

Ainsi, le récent congrès pour la révision des statuts de la Cour pénale Internationale (CPI) a vu nombre de pays, parmi lesquels la France, s'efforcer de limiter la compétence de cette juridiction (*Billets d'Afrique* n° 193). De même, le communiqué final du sommet sur le Soudan, organisé le 23 septembre en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, ne porte aucune mention des enquêtes ouvertes par la CPI sur les crimes commis au Darfour.

Le texte publié à l'issue de la rencontre ne fait aucune référence au mandat d'arrêt émis par la CPI à l'encontre du président soudanais Al-Bachir.

Les participants, dont Barack Obama et le Secrétaire général Ban Ki-moon, ont au contraire salué les engagements du gouvernement du Soudan « à mettre fin à l'impunité, à traduire en justice les auteurs de crimes et à protéger les civils ». Une déclaration choquante pour la Coalition française pour la Cour pénale internationale (CF-CPI dont Survie est membre), laquelle rappelle la récente décision judiciaire de la CPI du 25 mai 2010 informant le Conseil de sécurité du manque de coopération perpétuel de la part du gouvernement soudanais.

Par ailleurs, la visite express de Ban Ki-moon à Kigali après les fuites dans la presse du projet de rapport du Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme, est un autre mauvais signal donné à la justice internationale.

C'est peu dire que les huit Etats de la région mis en cause ont peu apprécié le contenu d'un rapport circonstancié et rigoureux, doublant systématiquement des sources indépendantes identifiées et qui détaille les massacres, viols et pillages commis par leurs militaires et leurs milices satellites.

Tous sont impliqués, l'Angola, le Rwanda,



le Zimbabwe, le Tchad, le Burundi, l'Ouganda avec son instrumentalisation du Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, détenu à la CPI pour ses crimes en Centrafrique ou les forces rebelles congolaises de Laurent-Désiré Kabila (père de l'actuel président congolais). Ce rapport est un travail de police précis et documenté qui vient corroborer ce que nous avons dénoncé, ici même comme dans *Noir Silence* (F-X Verschave, p.106,107, 2000)

Tous coupables !

Les enquêteurs ont interrogé près de 1300 témoins et 200 représentants d'ONG locales, qui ont révélé des crimes jamais documentés auparavant. Le rapport décrit quatre périodes : les dernières années de pouvoir du maréchal-président Mobutu de mars 1993 à juin 1996, la guerre menée de juillet 1996 à juillet 1998 par Laurent-Désiré Kabila et ses alliés rwandais, ougandais et burundais, la deuxième guerre d'août 1998 jusqu'à l'assassinat du président Kabila en janvier 2001, qui correspond à l'intervention d'au moins huit armées étrangères et 21 groupes armés irréguliers et enfin la mise en oeuvre progressive du cessez-le-feu jusqu'à juin 2003.

La protestation la plus bruyante est donc venue du président rwandais, Paul Kagamé, menaçant de retirer ses 3550 soldats de la MINUAD (Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour) alors que l'Armée patriotique rwandaise (APR) et son alliée, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), sont gravement mises en cause pour des « faits de génocide ». Selon les chiffres de l'ONU et les organisations humanitaires, plus de 200 000 Hutus ont disparu à l'époque de l'avancée de l'APR au Zaïre et de l'administration rwandaise du Congo puis du Kivu par le RCD Goma (Rassemblement Congolais Démocratique

basée à Goma). D'après le canadien Luc Côté qui a co-signé le rapport et qui a travaillé auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda de 1995 à 1999, l'APR a « systématiquement visé, pourchassé, massacré, immolé et tiré » sur des Hutu au Zaïre entre 1996 et 1997, lors de la première guerre du Congo. Il se réfère également à des faits imputés aux alliés rebelles de Kigali, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL). C'est cette coalition qui avait permis à Laurent-Désiré Kabila de chasser du pouvoir à Kinshasa le maréchal Mobutu en mai 1997. D'après le rapport, Paul Kagamé aurait fourni des armes, des munitions et des camps d'entraînement à la rébellion congolaise.

Toujours d'après le rapport, les bourreaux auraient ainsi utilisé des armes blanches, des haches et des baïonnettes pour massacrer des Hutu rwandais et congolais. L'immense majorité des victimes étaient des « femmes, des enfants, des personnes âgées, des malades, qui ne représentaient aucun danger pour les belligérants ». Sous prétexte de les rapatrier au Rwanda, les soldats regroupaient des réfugiés hutu et « tiraient sur eux de manière indiscriminée à l'arme lourde » ou les frappaient « à coups de marteau ou de houe ».

«Des comportements déjà vus au Rwanda»

Luc Côté va même plus loin : « Je suis tombé des nues », « au Congo, j'ai observé des comportements que j'avais déjà vus au Rwanda ». « C'était la même chose. Des dizaines et des dizaines d'incidents se sont déroulés sur le même modèle.

Le fait qu'un groupe spécifique soit visé ; le fait que dans des discours on appelle à se débarrasser de tous ces Hutu, que cela se soit passé de façon systématique, que des cadavres aient été incinérés, que tout ait été fait pour cacher les preuves et empêcher des étrangers d'y aller ; tout ceci, soumis à un tribunal, peut constituer des preuves permettant de conclure qu'il y a eu tentative de décimer un groupe, ce qui est considéré comme un génocide ».

Des Hutu réfugiés au Zaïre auraient donc été visés non pas du fait de leur implication dans le génocide des Tutsi en 1994, mais en tant que Hutu et donc visés comme tels, d'où la qualification possible et évoquée de « crime de génocide ». Reste à savoir, comme le souligne le rapport, si ces actes entraînent dans le cadre d'un plan concerté, alors que tous les Hutu ne furent

martyre

pas visés par ces massacres, nombreux étant aussi ceux qui sont rentrés au Rwanda à la même époque. Comme l'écrit Jean-Hervé Bradol, de Médecins Sans Frontières : « *Le regroupement dans une même catégorie, génocide, des violences commises par le pouvoir rwandais actuel et de celles de son prédécesseur, le gouvernement intérimaire d'avril 1994, heurte le sens commun qui fait la distinction entre deux ordres d'une part « tuez les tous » et d'autre part « tuez une partie d'entre eux ». Les auteurs du génocide des Tutsis affirmaient haut et fort l'intention de les tuer tous et sont parvenus à leur fin au Rwanda, dans une forte proportion d'au moins un sur deux. En comparaison, l'envoi par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) d'escadrons de la mort au Congo (Zaire, 1996-1997) ne répondait pas à l'intention d'exterminer tous les Hutus rwandais mais de tuer les fuyards dès que les circonstances le rendaient possible : l'ensemble de la population réfugiée était en bloc accusée d'avoir fait partie des « génocidaires ». En revanche l'approche juridique, fondée sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, permet d'appliquer dans les deux cas la même qualification de génocide, et ce n'est pas sans conséquences. »*

L'accusation de « génocide » portée contre Kagamé est évidemment pain bénit pour les négationnistes. Elle rappelle forcément la thèse du « double génocide », soutenue par les extrémistes hutu, ceux-là mêmes qui, avant et pendant le génocide des Tutsi, avaient si efficacement pratiqué l'accusation en miroir : « *Les Tutsi veulent nous exterminer. Tuons-les avant que ce soit eux qui nous tuent.* » Une accusation d'autant plus farfelue que les crimes attribués au Rwanda de Kagame par le rapport de l'Onu ont eu lieu deux ans plus tard.

Les tentatives de remise en cause du rapport

Le contenu du rapport de l'Onu est insupportable pour Kagamé qui fonde toute sa légitimité sur le fait d'avoir mis fin au génocide de 1994 et qui a bien senti le danger que représentait une telle accusation du Haut-commissariat de l'Onu aux droits de l'homme, celui-là même, qui, en 1994, avait déterminé le génocide au Rwanda. C'est dans ce contexte que le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, s'est précipité à Kigali, pour apaiser Kagamé jugeant « *malveillantes, absurdes et*



Miliciens Maï Maï sévissant au Sud-Kivu

ridicules » les conclusions du rapport. Il est à craindre que le président rwandais, jouant sur la mauvaise conscience de l'ONU et de la communauté internationale, ne se soit pas satisfait d'un simple report de la publication du rapport au seul prétexte d'y intégrer les commentaires des pays visés. D'après l'AFP, le rapport final indique que « *la question de savoir* » si ces actes « *constituent des crimes de génocide a soulevé de nombreux commentaires et demeure irrésolue jusqu'à présent* ». Elle ne pourra être tranchée que par « *un tribunal compétent, statuant au cas par cas* ».

En tout état de cause, celui-ci n'envisage plus aucun retrait de la MINUAD et cherche, dans une alliance de circonstance, à obtenir une réaction commune des autorités de six Etats des Grands lacs, dont la RDC, tendant à remettre en cause le contenu et les conclusions du rapport de l'ONU.

L'impérieuse nécessité de donner une suite judiciaire

Il est inimaginable que ce rapport reste sans suite. Il serait inconcevable que les auteurs de ces crimes de masse ne rendent pas des comptes à l'humanité. Ce serait fermer les yeux sur les centaines de milliers de femmes, enfants et hommes victimes des graves violations commises à l'est de la RDC. Ce serait s'asseoir sur la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU condamnant la violence à l'égard des femmes dans les conflits armés. Un tiers des femmes de la province du Kivu auraient été violées, selon Bert Koenders, ministre de la Coopération et du développement des Pays-Bas. Les victimes se comptent par « *centaines de milliers* », dont 25 000 au Sud-Kivu rien qu'en 2006, d'après le Représentant spécial adjoint de l'ONU en RDC, Ross Mountain. Ces femmes de tous

âges (et même des enfants), parfois esclaves sexuelles pendant plusieurs années, sont physiquement mutilées, stériles ou atteintes du sida et psychologiquement détruites.

La justice, seule garante d'un avenir de paix

« *Si ces massacres à grande échelle ne sont pas punis, alors la région sera condamnée à vivre de nouvelles atrocités* », prévient Reed Brody qui a déjà enquêté pour l'ONU sur ces crimes en 1997 et 1998, mais aussi pour le compte de *Human Rights Watch*. Ce rapport peut donc servir de base éventuelle à l'inculpation devant la CPI ou un Tribunal pénal international spécialement constitué des responsables de ces crimes de masse.

Constatant les limites de la Cour pénale internationale (CPI) - qui ne juge que des crimes commis après le 1^{er} juillet 2002 - ou les défauts d'un Tribunal pénal international (TPI) - coûts élevés, peu de poursuites et de procès -, les auteurs qualifient de « *nécessaire* » la mise en place d'un « *mécanisme de poursuite mixte, composé de personnel international et national* », pour rendre la justice.

Le rapport avance la piste d'un tribunal mixte international, indépendant du système judiciaire congolais (type Sierra Leone) ou bien celle de chambres mixtes spécialisées intégrées au système judiciaire national (type Cambodge).

Un bémol toutefois, le rapport précise que le choix du mécanisme « *le plus approprié* » revient « *exclusivement au gouvernement* » de la RDC. Kinshasa a déjà fait son choix. Sans surprise, fin août, le ministre congolais de la Justice, Luzolo Bambi, a annoncé qu'un projet de loi était en cours de rédaction pour créer « *des chambres spécialisées au sein des juridictions congolaises* », composées uniquement de magistrats congolais. On peut légitimement douter de la partialité ►►►

◀◀◀ d'une justice congolaise aux très maigres moyens qui a déjà du mal à administrer une justice ordinaire.

Les origines historiques d'une décennie de tueries

La justice internationale ne pourra pas faire l'économie d'un examen approfondi des origines historiques de cette tragédie et déterminer toutes les responsabilités. Elles sont nombreuses. Celles des auteurs directs de ces violations des droits de l'Homme mais aussi celles de la communauté internationale, du HCR (qui installa les camps de réfugiés à la frontière rwandaise, ce qui en fit une véritable poudrière), des membres du Conseil de Sécurité dont la France en particulier à propos de son rôle au Rwanda pendant le génocide de 94 et dans l'est de la RDC par la suite. Car il faut se remémorer les conséquences du génocide des Tutsi du Rwanda dans toute la sous-région : exil des génocidaires, exil de la population hutu parfois encadrée par ces derniers (lire page 8 et 9), réarmement dans les camps, tentatives d'incursion dans le Rwanda post-génocide, constitution des FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda), protection accordée par la France aux FDLR dont le chargé de communication vit tranquillement à Paris, puis finalement intervention de l'APR avec tous les crimes cités dans le rapport de l'ONU.

Stabilité régionale contre droits de l'homme

Reste à savoir, comme le souligne Reed Brody, si la volonté politique de la communauté internationale le permettra. On peut en douter tant l'éventail des responsabilités sont larges.

La démarche honteuse de Ban Ki-moon ne va d'ailleurs pas dans le sens d'une justice indispensable à l'avenir des Grands Lacs mais donne plutôt des gages à l'impunité alors que se poursuivent les pires exactions dans une guerre qui dure toujours.

Malheureusement, Ban Ki-moon marche dans les pas de son prédécesseur, Kofi Annan, qui avait lancé une mission, chargée d'enquêter sur les crimes perpétrés par les forces rebelles de Laurent-Désiré Kabila lors de leur offensive victorieuse sur l'armée du maréchal Mobutu, d'octobre 1996 à mai 1997. Mais en avril 2008, Kofi Annan avait pris la décision de retirer la mission de la RDC « devant les obstacles répétés mis par le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila au travail » des trois experts qui avaient toutefois eu le temps de publier un rapport, aussitôt enterré par le Conseil de sécurité.

Hier comme aujourd'hui, le résultat est que la communauté internationale s'inquiète davantage d'une potentielle déstabilisation



Au Kivu, des milliers de civils chassés par les combats et les exactions.

de la région, fût-ce en reléguant au second plan les tentatives de mettre fin à l'impunité dans l'est du pays. Car de lourds nuages s'accumulent. Après une parodie d'élection soutenue par l'UE, le Burundi voit resurgir le spectre de la guerre civile alors que la rivière Rusizi recommence à charrier des victimes d'exécutions sommaires.

A l'est de la RDC, l'armée congolaise se dit prête mener des opérations dans le territoire minier de Walikale après que Kabila a dénoncé l'implication d'autorités locales, provinciales et nationales, civiles et militaires, dans le commerce illicite des minerais. Outre les FDLR et des milices locales, certains officiers des Forces armées congolaises, membres de l'ex-mouvement armé du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), et dont la majorité des combattants ont été « mixés » dans l'armée, sont accusés de tirer profit de l'exploitation des mines. Ceux-ci refusent leur éventuel redéploiement dans d'autres provinces.

Au Rwanda, Kagame, réélu président avec un score « soviétique » (93%) au terme d'un processus électoral sans liberté d'expression ni opposition, est malgré tout affaibli politiquement au sein même du FPR. Quatre anciens de ses proches, parti en Afrique du Sud, dressent un bilan très négatif des libertés individuelles et politiques dans leur pays. Une élection qui n'a provoqué que de très timides réactions de la part des États-Unis ou de la France, soucieux de ne pas gêner davantage l'homme fort de la région. C'est là que l'on mesure le cynisme de la communauté internationale, jamais avare d'un deal sur le dos des droits de l'homme afin de garantir la stabilité politique régionale. La visite de Ban Ki-moon à Kigali révèle également ce qui est surtout en jeu : le marché des Grands Lacs et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)

dans un contexte de compétition acharnée pour l'accès aux ressources. A ce sujet, un des enjeux majeurs du conflit dans l'est de la RDC est le contrôle des vastes ressources minières de la région. Devant les professionnels des métaux précieux réunis à Berlin fin septembre, un expert de l'ONU a dénoncé « l'or du sang ». M. Mthembu-Salter a souligné le lien entre l'exploitation d'or et les viols massifs perpétrés cet été dans le pays. « Nous avons aussi la preuve que l'armée s'est entendue avec les rebelles pour perpétrer les massacres et les viols afin semble-t-il d'entretenir l'insécurité qui justifie sa présence », a-t-il indiqué.

Et la France ?

On le sait, la France ne s'embarrasse guère de fioritures humanistes en Afrique lorsqu'il s'agit de faire affaire. En 2009, la France a repris pied dans la région à la faveur du rapprochement franco-rwandais construit sur un deal politico-judiciaire : le Rwanda fait silence sur la complicité de la France dans le génocide des Tutsi et notre pays enterre l'« enquête » du juge Bruguière, et les mandats d'arrêt lancés contre de hauts responsables rwandais avec le danger que cela suppose pour la vérité historique. Maintenant que la *realpolitik* rapproche les deux pays, la France compte bien retrouver des positions commerciales plus conséquentes. En témoigne l'octroi d'une subvention de 3,29 millions d'euros au gouvernement rwandais pour le financement du Programme national d'accès à l'énergie. La France monnaiera-t-elle son soutien à Kagame après la mise en cause de celui-ci par le rapport onusien en entravant la constitution d'une justice internationale ? Elle aurait d'ailleurs un intérêt à le faire pour elle-même tant sa responsabilité historique dans la tragédie congolaise est grande.

RDB

Pour l'OUA, difficile de sous-estimer les conséquences de la politique française

Ainsi s'exprimait en 2000 le groupe international d'éminentes personnalités auteur du rapport de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) intitulé «*Le génocide qu'on aurait pu stopper*»

Is ajoutaient : « *La fuite des génocidaires au Zaïre engendra, ce qui était presque inévitable, une nouvelle étape plus complexe de la tragédie rwandaise et la transforma en un conflit qui embrasa rapidement toute l'Afrique centrale* » (§15.85)¹. Car l'une des origines de la « guerre mondiale africaine »² qui ensanglante les Grands Lacs depuis 1996 – peut-être sa principale cause – est la non arrestation, en 1994, des auteurs du génocide des Tutsi au Rwanda.

Si le FPR attaque le Zaïre en septembre-octobre 1996, après s'être allié à des opposants à Mobutu, c'est d'abord pour mettre fin à la menace que fait peser sur le Rwanda la présence sur le territoire du grand voisin des ex-FAR et miliciens Interahamwe, qui se réorganisent pour reconquérir le Rwanda : « *Des Tutsi sont massacrés dans le nord du Kivu, des extrémistes de l'ancien régime se réarment et établissent des alliances avec des Hutu locaux juste de l'autre côté de la frontière [au Kivu], et les raids et incursions [des génocidaires au Rwanda] sont de plus en plus fréquents* »³.

Comment les auteurs du génocide des Tutsi peuvent-ils être encore libres d'agir deux années après leur défaite ? Pourquoi n'ont-ils pas été arrêtés et mis hors d'état de nuire à l'été 1994 ? Parce qu'ils ont été sauvés par l'armée française lors de l'opération Turquoise. Repoussés par l'avance des troupes du FPR, le Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR), les Forces Armées Rwandaises et les miliciens Interahamwe trouvent refuge dans la zone Turquoise. Les autorités françaises sont conscientes du problème posé par l'accueil des auteurs d'un génocide dans la zone contrôlée par la France. Car il ne s'agit pas seulement des exécutants, mais aussi des organisateurs des massacres. Il faut donc prendre une décision : les arrêter ou non. Dans un télégramme diplomatique daté du 15 juillet 1994, l'ambassadeur Yannick

Gérard, représentant du Quai d'Orsay pour Turquoise, estime que : « *dans la mesure où nous savons que les autorités portent une lourde responsabilité dans le génocide, nous n'avons pas d'autre choix, quelles que soient les difficultés, que de les arrêter ou de les mettre immédiatement en résidence surveillée en attendant que les instances judiciaires internationales compétentes se prononcent sur leur cas.* »⁴ L'agence Reuters annonce même, dans une dépêche du même jour, que « *les membres du GIR seront mis aux arrêts s'ils tombent aux mains des soldats français* ». La « source autorisée » citée par Reuters ajoute : « *S'ils viennent à nous et que nous en sommes informés, nous les internerons* ». Une copie de cette dépêche retrouvée dans les archives de l'Institut François Mitterrand porte cette note manuscrite d'Hubert Védrine, alors secrétaire général de l'Elysée : « *Lecture du Président [François Mitterrand] Ce n'est pas ce qui a été dit chez le Premier Ministre [Edouard Balladur]* »⁵.

L'évacuation du gouvernement rwandais

Une réunion a donc bien eu lieu au sommet de l'Etat pour décider de l'attitude à adopter. Et ses effets peuvent être constatés sur le terrain : les responsables du génocide ne sont pas arrêtés par les militaires français.

Bien au contraire : le 16 juillet 1994, « *l'armée rwandaise gagne en toute quiétude le refuge zaïrois. Des colonnes entières passent avec armes, véhicules, canons tractés, automitrailleuses légères, blindés Panhard... La nuit suivante, c'est au tour des officiels, des préfets, des ministres. Ils amènent avec eux les réserves de la Banque centrale du Rwanda, les radios nationales – tellement utiles pour contrôler leur peuple – et les cadres de l'administration.* »⁶

Les autorités françaises n'ont pas simplement laissé filer les génocidaires, elles les ont évacués vers le Zaïre : « *A la mi-juillet 1994, sous couvert de Turquoise, nous exfiltrons du Rwanda les cerveaux du génocide, les affidés de madame [Agathe Kanziga, la veuve d'Habyarimana]. Extrait du numéro d'octobre 1994 du mensuel de la Légion, Képi blanc : « L'état-major tactique (EMT) provoque et organise l'évacuation du gouvernement rwandais vers le Zaïre. Le 17 juillet, le gouvernement rwandais passe au Zaïre. »* »⁷

Le Zaïre de notre ami Mobutu devient donc la base de repli des génocidaires. Ils y ont

entraîné avec eux des centaines de milliers de Rwandais Hutu. Certains d'entre eux ont participé aux massacres. D'autres fuient les troupes du FPR dont elles redoutent qu'elles ne se vengent sur les Hutu. D'autres enfin sont contraints à abandonner leur logis par les miliciens et les soldats des FAR. « *C'est une stratégie délibérée. La fuite n'est qu'une étape de la guerre. Les rebelles [le FPR] doivent régner sur un désert.* »⁸ Tout ce monde – près de deux millions de personnes – remplit des camps de réfugiés où se reforment les troupes et les milices qui ont commis le génocide, sous le regard impuissant ou indifférent d'une communauté internationale qui n'intervient pas pour séparer les réfugiés civils des génocidaires et pour désarmer ces derniers. Le rapport de l'OUA estimait déjà il y a dix ans que : « *Le gouvernement et l'armée du FPR se sont rendus coupables de graves atteintes aux droits de l'homme au cours des quatre dernières années [...]. Ce comportement est inexcusable. Le génocide des Tutsi ne justifie en aucun cas le massacre de civils hutu innocents. Mais nous comprenons que ce gouvernement a souvent agi en réaction à l'insondable incapacité de la communauté internationale depuis le génocide à désarmer les génocidaires.* »

Raphaël Doridant

1 - Rapport consultable sur cec.rwanda.free.fr

2 - Titre de l'ouvrage de Gérard Prunier, *Africa's World War. Congo, the Rwandan genocide, and the making of a continental catastrophe*, New-York, Oxford University Press, 2009.

3 - Gérard Prunier, *Rwanda 1959-1996. Histoire d'un génocide*, Paris, éd. Dagorno, 1997, p. 453.

4 - Enquête sur la tragédie rwandaise, tome II, Annexes, p. 419.

5 - Document reproduit in Jacques Morel et Georges Kapler, « Hubert Védrine, gardien de l'inavouable », *La Nuit rwandaise*, numéro 2, 7 avril 2008, p. 79.

6 - Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable. La France au Rwanda*, Paris, Les Arènes, 2004, p. 132. Ouvrage réédité en 2004, La citation se trouve p. 158 de la nouvelle édition.

7 - Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable*, op. cit., p. 260 (p. 286 de la nouvelle édition). Le colonel Théoneste Bagosora, principal artisan du génocide, avait déjà été évacué par avion le 2 juillet, avec un petit nombre d'autres personnes, par les soldats français arrivés la veille à Butare. (Sam Kiley, « *A French Hand in genocide* », *The Times*, 9 avril 1998. Cf. Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda, *Human Rights Watch/FIDH*, Paris, Karthala, 1999, p. 798.

8 - *Ibid.*, p. 130.

RWANDA

Il y a vingt ans, des troupes françaises débarquaient au Rwanda

Le 4 octobre 1990, l'armée française débarquait à Kigali. L'intervention française s'inscrivait déjà dans une stratégie de mensonges qui allait enliser les troupes françaises jusqu'à soutenir un régime génocidaire.

Ce 4 octobre, sur ordre de l'Élysée, deux compagnies détachées des unités parmi les plus opérationnelles de l'armée française en Afrique, le 3^e RPIMa et le 2^e REP, se positionnaient à Kigali pour « marquer l'opposition de la France à la déstabilisation du Rwanda », comme l'expliquera plus tard à la Mission d'information parlementaire de 1998, l'amiral Jacques Lanxade, qui était alors chef d'état-major particulier du président Mitterrand avant de devenir six mois plus tard le chef d'état-major des armées – le principal acteur militaire de la tragédie. L'intervention armée de Paris dans ce petit pays d'Afrique centrale qui ne faisait pas partie du « pré-carré » commençait par un mensonge d'Etat. Car l'objectif présenté à l'opinion publique, après l'attaque menée, le 1^{er} octobre, par les rebelles du Front patriotique rwandais était seulement « de contrôler l'aéroport afin d'assurer l'évacuation des Français et étrangers qui le demanderaient [et] en aucun cas se mêler des questions de maintien de l'ordre ». Dès la nuit suivante, le président Habyarimana faisait procéder à une fausse attaque de Kigali attribuée aux troupes du FPR, mitraillant jusqu'à l'ambassade de France. A quoi l'Élysée, facile dupe, répondait par l'envoi d'urgence d'une nouvelle compagnie parachutiste. En moins de vingt-quatre heures, l'intervention française s'inscrivait déjà dans une stratégie de mensonges et de dissimulation qui allait enliser pour trois ans les troupes françaises dans un affrontement de moins en moins indirect contre une diaspora tutsie chassée de son pays depuis 1959 et qui exigeait son « droit au retour » au Rwanda, au besoin par la force. Par le jeu des rotations de troupes, l'armée française alignera jusqu'à un millier d'hommes au Rwanda et interdira la victoire

militaire du FPR. Le moindre paradoxe de cet engagement hors du commun n'était pas l'absence d'accord de défense entre les deux pays, un « détail » que les présidents Mitterrand et Habyarimana ne corrigeront approximativement qu'avec deux ans de retard. Ce ne sera, en fait, qu'un accord d'assistance militaire et de formation de l'armée.

Un processus décisionnaire grotesque

La genèse de cet engagement « au nom de la France » est aujourd'hui bien connue, notamment après les révélations de l'historien Gérard Prunier qui se trouvait par hasard dans le bureau de Jean-Christophe Mitterrand, alors « conseiller-en-chef » de la cellule Afrique du Président, au moment de la prise de décision. Intervenant peu après le discours de La Baule où François Mitterrand donnait une leçon de bonne gouvernance à des potentats africains engoncés dans le clientélisme et le népotisme, le caractère grotesque du processus décisionnaire à l'Élysée pourrait faire sourire s'il n'avait attisé les braises de l'un des trois génocides du XX^e siècle.

Dans la classe politique française, on observe un consensus pour se persuader que la Mission Quilès a purgé la mauvaise conscience française de la part de responsabilité de notre pays dans le génocide des Tutsis et le massacre des Hutus démocrates en 1994. Pourtant, si les travaux de la timide mission d'information ne sont pas sans intérêt, ils laissent une plaie ouverte en France, ainsi qu'un nuage de ricanements et d'accusations à l'étranger, nuage que les frontières de la langue ne peuvent nous empêcher de respirer.

Sur un plan politique, diplomatique, mais aussi et peut-être surtout moral, il est nécessaire qu'au nom de la France des excuses sans faux-semblant soient publiquement formulées après le soutien apporté « au nom de la France » à la dictature du président Habyarimana, fournissant au régime le répit dont il avait besoin pour organiser le génocide.

Sur un plan civique et républicain, il faut obtenir des réponses aux questions sur le fonctionnement de nos institutions par rapport au drame rwandais : le chef de l'Etat français, fasciné et dupé par un petit potentat, était-il encore en état de

gouverner à la fin de son second septennat, comme l'ancien Premier ministre Edouard Balladur le laisse entendre dans un récent ouvrage ? S'il ne l'était pas, pourquoi nos institutions ne nous protègent-elles pas des errements d'un chef de l'Etat « incapable » ? Comment juger le fait que le Premier ministre de l'époque, Michel Rocard, n'avait été associé ni à la prise de décision de l'intervention militaire, ni à ses – inquiétants – développements ? Pourquoi, durant ces quatre années de crise, les parlementaires n'ont-ils jamais été sérieusement informés de l'intervention au Rwanda, et pourquoi n'ont-ils posé presque aucune question au gouvernement ? Pourquoi, lorsque l'amiral Lanxade a déposé devant la Mission Quilès, l'avoir laissé dire sans réagir que les militaires français agissant au Rwanda l'ont fait « en application stricte des directives des autorités politiques », alors que tout démontre le caractère inexact de cette allégation ? En particulier, pourquoi ces militaires y ont-ils pratiqué des « filtrages ethniques » visant les Tutsis au Rwanda, dignes de la chasse aux juifs par gendarmes et policiers français sous l'Occupation ?

La dérive monarchique de nos institutions

Mais le caractère « républicain » d'officiers français qui ont mené au Rwanda une guerre le plus souvent secrète, voire privée, vouée à la chasse à « l'ennemi intérieur » ne constitue qu'une sous-question de l'interrogation générale qu'il faut poser à nos gouvernants : la part de responsabilité de l'Etat français dans le génocide n'est-elle pas, avant tout, le pire révélateur de la dérive monarchique de nos institutions ? Ne convient-il pas de corriger d'urgence un déficit de démocratie qui risque d'entraîner à tout moment notre pays vers d'autres tragédies sous l'impulsion d'un seul homme, sans contre-pouvoir réel ?

Au-delà de notre compassion pour les victimes rwandaises, le vingtième anniversaire de l'intervention armée de la France au Rwanda, le 4 octobre 1990 nous interpelle comme citoyens soucieux que « le plus jamais ça » ne soit pas un artifice.

*Jean-François Dupaquier
Historien et journaliste,
expert auprès du Tribunal pénal
international pour le Rwanda.*

RWANDA

Un Rwandais révèle l'agenda du génocide des Tutsis

Dans un livre d'entretiens conduit par le journaliste Jean-François Dupaquier, l'ex-espion rwandais Richard Mugenzi, raconte comment un groupe d'officiers extrémistes hutus avait méticuleusement préparé, à partir de 1992, la destruction des Tutsis du Rwanda

Par-delà le terrible bilan humain du génocide des Tutsis et du massacre politique des Hutus démocrates au Rwanda en 1994 (environ un million de tués), les polémiques n'ont cessé d'enfler.

On compte deux principaux sujets de discorde. Le premier porte sur l'identité de ceux qui ont abattu l'avion Falcon 50 du président Habyarimana, le 6 avril 1994, attentat qui a servi de déclencheur à l'extermination des Tutsis du Rwanda.

Le second tourne autour de la qualification même de génocide. Entre les tenants de la thèse du « double génocide » et ceux qui incriminent une « colère populaire spontanée, incontrôlable », la galaxie négationniste est large et le débat souvent virulent.

Le nouveau livre de Jean-François Dupaquier, « *L'agenda du génocide* » risque de bousculer nombre d'idées reçues et d'affirmations péremptoires car il apporte une série de révélations sur les deux sujets de discorde. Le journaliste a conduit une longue interview de Richard Mugenzi, ex-espion rwandais, qui se trouvait au cœur du « dispositif génocidaire ».

Installé dès 1990 dans le centre militaire secret de Butotori, à l'extrême nord-ouest du Rwanda, Richard Mugenzi est chargé d'écouter les communications radio des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), mais surtout de distiller un flot de fausses interceptions radio pour discréditer la rébellion et pour radicaliser les Forces armées rwandaises (FAR) qui peinent

à contenir la poussée rebelle.

Richard Mugenzi a été formé par des militaires français de « l'Opération Noroît » expédiés au Rwanda par le président François Mitterrand pour consolider le régime de son ami Habyarimana.

Le rôle de ces forces spéciales françaises demeure, jusqu'aujourd'hui plutôt obscur, mais les révélations (fragmentaires) de Richard Mugenzi ne feront pas plaisir à certains gradés français. Le pire est constitué par les quatre faux télégrammes du 7 avril 1994 dans lesquels le FPR « revendique » l'attentat contre Habyarimana.

Richard Mugenzi révèle qu'il s'agissait de faux grossiers. A l'issue de ses explications, le lecteur s'interroge sur la naïveté de l'équipe du juge Jean-Louis Bruguière, qui avait fait de ces télégrammes truqués l'alpha et l'oméga d'une instruction à charge contre le FPR.

Mais « *L'Agenda du génocide* » est un livre qui pose bien d'autres questions. En le refermant, on mesure avec inquiétude à quel point les opinions publiques, aussi bien en France qu'au Rwanda, ont été désinformées sur l'enjeu de la guerre civile rwandaise. Et sur ses conséquences calamiteuses : le régime de François Mitterrand est plus que jamais accusé d'avoir soufflé sur les braises de l'un des trois génocides du XX^e siècle, ce n'est pas rien...

Jean-François Dupaquier

L'Agenda du génocide. La déclaration de Richard Mugenzi, ex-espion rwandais. Ed. Karthala, Paris, 29 euros.

Jean-François DUPAQUIER

L'AGENDA DU GÉNOCIDE

LE TÉMOIGNAGE DE RICHARD MUGENZI, EX-ESPION RWANDAIS



Mort d'un témoin

Abdul Ruzibiza, témoin clé dans « l'enquête » Bruguière sur l'attentat contre l'avion du président rwandais Habyarimana en 1994 est décédé en exil en Norvège. Il avait accusé le FPR d'avoir perpétré l'attentat et s'était rétracté par la suite. Un avocat des personnalités mises en examen par Bruguière a demandé aux autorités norvégiennes des précisions sur sa mort pour savoir « si c'est un décès naturel ». « Je n'avais eu aucun écho d'une maladie qui le frappait », a ajouté l'avocat. Ruzibiza avait de nouveau été entendu par le juge Trévidic et, selon des extraits de cette audition publiés par *Marianne*, il aurait alors affirmé être revenu sur ses accusations en raison d'intimidations du régime rwandais. M^e Maingain estime que la publication de ces extraits est une « manipulation ». Avec le décès de Ruzibiza, « nous perdons quelqu'un qui pouvait donner des explications très intéressantes sur les manipulations de l'enquête à l'époque Bruguière ».

TOGO

Faure du suffrage universel au naufrage total

Alors qu'il a été « réélu » en mars 2010 en s'octroyant le score confortable et enviable de 60,92 % des voix, Faure Gnassingbé semble être toujours à la recherche de la légitimité qu'elle soit fondée sur la légalité, le charisme ou les croyances, dont il était privé depuis la mascarade électorale d'avril 2005.



Il rejoue sa partition de « large ouverture » en débauchant ses adversaires dans un GLOC (Gouvernement de large ouverture et de compétences) qui ne semble pas la réussite espérée. D'autant que l'opposition réunie au sein du FRAC (Front républicain pour l'alternance et le changement) refuse d'aller à la soupe et continue à battre le pavé de Lomé pour dénoncer la fraude électorale qui a maintenu Faure dans le fauteuil de son père. Ces manifestations hebdomadaires, comme des coups de massue, mettent à rude épreuve les nerfs du pouvoir qui les réprime aveuglement, à la matraque comme au gaz lacrymogène, reliquats du cadeau fait par la France et l'UE (Union européenne) pour sécuriser la présidentielle.

Si pour Faure et ses inoxydables barons du RPT (Rassemblement du peuple togolais, ancien parti unique) réprimer des manifestations, légales et de surcroît pacifiques, est la preuve palpable qu'ils contrôlent la réalité du pouvoir, par contre nombre d'observateurs nationaux et internationaux sortent de leur torpeur et découvrent la mal gouvernance et l'incapacité « fauristes ».

Une certaine Françafrique en train de lâcher Faure ?

Ainsi, même si le parrain géostratégique françafricain, le burkinabè Blaise Compaoré, n'est pas prêt de lâcher ouvertement son protégé togolais, par contre il « est très clairement inquiet de Faure et de sa capacité à rétablir

la situation » que la présidentielle a amplifiée selon ce que le très informé Laurent Despas écrit, le 12 septembre 2010, sur son site koaci.com.

Rapportant les propos d'un conseiller de Compaoré, il souligne même que « sur les relations et la perception du leader du Frac, Jean-Pierre Fabre, qui mène la contestation togolaise, on apprend que : « Fabre était ici (Ouagadougou) il y a quelques semaines de cela au moment de la cérémonie d'investiture du président, il a reçu un accueil quasi présidentiel, une attention qui en dit long quand on connaît Compaoré », ajoutant : « Je pense qu'au même titre que nous autre, la France, surtout depuis l'affaire de l'officier pris en flag par les journalistes auprès des forces de l'ordre togolaises, ne sait plus trop quoi faire, mon sentiment vu d'ici (du Burkina) est qu'elle aussi s'intéresse de plus en plus au candidat de l'UFC (Fabre) ». Intéressant quand on sait que le leader du Frac est annoncé à Paris d'ici peu pour, selon nos informations, rencontrer les autorités de l'ancienne puissance coloniale. Et toujours selon Laurent Despas, le général Tidjani (Billets d'Afrique, n°155, février 2007), soutenu dans sa démarche par le tout-puissant ministre Pascal Bodjona et par le baron RPT Moussa Barqué, a rencontré le président burkinabè lors de cette cérémonie d'investiture du 21 août dernier. Après avoir écarté ceux qui, civils ou militaires, l'ont fait roi, dont son demi-frère Kpatcha, embastillé depuis avril 2009, le roi Faure serait-il nu ?

Gilchrist et Faure surpris dans le même lit politique

L'entrée en mai dernier de Gilchrist Olympio, l'opposant historique et président de l'UFC (Union des forces de changement, principal parti d'opposition) au GLOC a fait chauffer bien de boîtes crâniennes. En revanche, pour ceux qui suivent de près les pas et les paroles politiques du fils de l'ancien président togolais Sylvanus Olympio, sa participation au GLOC avec ses AGO (Amis de Gilchrist Olympio) est un bon débarras qui a surtout l'avantage de trancher les conflits internes et de clarifier les rapports de force instaurés au sein de l'UFC depuis son congrès de juillet 2008.

Maintes fois reporté et finalement organisé dans la précipitation, ce congrès a été marqué par deux importantes décisions : d'une part la désignation sans surprise de Gilchrist Olympio comme candidat de son parti à la présidentielle et d'autre part la création du club des AGO, initié par Brim K. Diabacté, un militant de base sans responsabilité particulière, pour soutenir cette candidature. Dépassant à peine la centaine, appelés par dérision « les talibans de l'UFC », les AGO proviennent souvent soit des rangs du RPT comme son initiateur qui était un ancien instituteur et répétiteur des enfants Eyadéma dans les années 1980 ou comme l'avocat Djovi Gally, un nomade politique qui doit avoir inscrit le nom de plusieurs partis sur sa carte de visite depuis l'instauration du multipartisme, soit des rangs de la nébuleuse grande famille Olympio et alliées.

Depuis le décès du général Eyadéma en février 2005, persuadé que Faure « est différent de son père », Gilchrist Olympio a lui-même tenté plusieurs manœuvres d'approche du pouvoir. Ainsi a-t-il à maintes reprises rencontré contre l'avis de son parti, à Paris, à Rome, à Accra ou à Lomé des délégations de haut niveau RPT conduites par l'incontournable Pascal Bodjona dont la femme est sa filleule. On rapporte qu'il aurait des intérêts économiques croisés avec les Gnassingbé qui lui auraient donné

d'importantes sommes d'argent. Ce qui expliquerait qu'il n'a levé le petit doigt pour revendiquer les victoires confisquées de son parti.

Leader charismatique et populaire incontestable, Gilchrist Olympio n'est jamais entré en politique, réduite chez lui à ses dimensions d'intrigues triviales et de bêtise humaine, le tout drapé d'orgueil, de vantardise, d'autoritarisme. Ce qui, *in fine*, veut dire qu'il n'a endossé le manteau d'opposant ni porté la couronne de confiance que les Togolais, par un malentendu cocasse, ont posée sur la tête. Les fin stratèges du RPT qui croyaient avoir fait une bonne opération en piochant Gilchrist Olympio se rendent compte à l'heure actuelle de leur erreur de casting.

Car les AGO forment un courant ultra-minoritaire au sein de l'UFC, composé plutôt de bras cassés et de pieds plats qui cherchent avant tout à satisfaire des frustrations matérielles. Le RPT se plaint de la médiocrité et de la voracité des sept ministres AGO qui n'apportent aucune valeur ajoutée politique pour combler le déficit de légitimité dont souffre Faure. Il n'est pas impossible qu'au prochain remaniement, la porte de sortie leur soit fermement indiquée, si dans un sursaut salutaire, Gilchrist Olympio ne claque la porte avant.

Rien n'indique non plus que ces ministres AGO, venus bouffer, obéiront au doigt et à l'œil de leur chef. Belle pagaille en perspective ! Comment appâter l'UFC tendance Jean-Pierre Fabre, forte de ses trente-cinq fédérations sur quarante, de ses vingt députés sur vingt-sept et de son gros bataillon de cadres et de militaires, et surtout de la confiance populaire, tel est au fond le casse-tête chinois pour les grosses têtes du RPT... et de Blaise Compaoré. Dans tous les cas, si Gilchrist Olympio continue de persister dans son autisme, cette tendance est appelée à se transformer en parti, idéologiquement plus cohérent et travaillant dans la collégialité, sans la figure messianique d(e)u (Gil)Christ qui plombait toute évolution qualitative.

Encore des bruits de bottes et des rumeurs de coups d'Etat

Faure déprime sur son trône érigé dans ses multiples palais construits à coups de milliards FCA à travers le pays.

Si Jean-Pierre Fabre est partie responsable dans cette déprime, c'est surtout à son entourage immédiat que Faure en veut. Depuis la présidentielle de mars, ses apparitions publiques sont devenues rares, et la très fertile opinion de



Le roi Faure, lâché par une certaine Françafrique, serait-il nu ?

la rue spéculent sur la réalité de ses crises épileptiques. En fait, Faure déprime ferme parce qu'il a peur, étant sur le point de débusquer un autre Kpatcha dans son entourage. C'est ainsi que parti début septembre à Kigali assister à la cérémonie d'investiture du réélu Paul Kagamé, il abandonna sur place la forte délégation qui l'accompagnait pour regagner précipitamment l'aéroport de Niamtougou dans le nord du Togo.

Il annula ses voyages prévus en Suisse et à New York pour le sommet OMD (20 au 22 septembre). Le globe-trotter, qui a parcouru en quelque trois ou quatre mois, l'Italie, le Cap Vert, la Libye, la Chine, le Mali, le Rwanda, etc., se terre désormais dans ses palais comme hanté par l'œil de Caïn. Son départ précipité de Kigali serait provoqué par le bruit d'un coup d'Etat dont Pascal Bodjona serait le cerveau.

Sur le site Internet togo-inside.com, celui-ci est présenté sous un mauvais jour, achetant des journalistes de la presse locale ou écrivant contre lui-même avec un pseudonyme dans les journaux. Or, ce site est animé par un certain Boniface Miangué, un Congolais proche de Denis Sassou Nguesso, ancien footballeur de l'Etoile du Congo puis de Bastia, résidant à Coullaines en France, reconverti dans les « *renseignements* » et la désinformation. Se présentant officiellement comme un « *travailleur indépendant du secteur Sports* », il « *travaille* » actuellement pour Faure

(et d'autres dirigeants africains), cherchant à attirer des membres éminents de la diaspora togolaise en France dans son escarcelle. Son site, pour lequel il est grassement rémunéré, reprend souvent les informations du site gouvernemental republicoftogo.com quand il n'en fabrique pas lui-même pour empoisonner l'existence d'honnêtes gens. Il est régulièrement à Lomé, toujours dans l'entourage de Faure qui a besoin de lui comme d'un placebo. Il travaille à la disgrâce et à la chute de Pascal Bodjona, qui n'est pas non plus un enfant de chœur. Il est pratiquement acquis que le prochain remaniement risque d'être fatal à Bodjona. Mais n'est-il pas plus dangereux dedans que dehors ?

Faure a de quoi déprimer, et il n'est pas au bout de ses peines, d'autant qu'aucune institution de l'Etat voyou n'est en mesure de lui servir de point d'appui ou d'espace de répit, même éphémère. Mais la volatilité de la situation est telle qu'une petite étincelle risque d'embraser la forêt.

*Comi Toulabor
CEAN-Sciences Po Bordeaux*

**Retrouvez tous les articles
de *Billets d'Afrique et d'ailleurs*
depuis 1993 sur le site
survie.org !**

CÔTE D'IVOIRE

Une élection présidentielle à hauts risques

Avec cinq années de retard dûes largement à une crise (franco-)ivoirienne qui n'en finissait plus, les élections semblent enfin inéluctables.

Redéploiement des douanes sur toutes les frontières, encasernement des rebelles, certification de la liste électorale : le train est en marche. Ça roule !

Enfin, à condition... de ne pas écarter les oeillères; de ne pas regarder du côté des milices loyalistes; de ne pas demander où sont les armes des rebelles; de ne pas s'inquiéter de la très faible participation des rebelles aux unités mixtes censées sécuriser le scrutin; de n'avoir d'yeux que pour cette fameuse liste définitive de 5,7 millions d'électeurs. Bref, d'adopter l'attitude du représentant spécial de l'ONU, grand certificateur du processus de paix depuis l'accord politique de Ouagadougou, qui sollicite cinq cents casques bleus supplémentaires à l'approche des élections. Une goutte d'eau, comparés aux 6 903 hommes manquants dans les unités mixtes.

Malgré les déclarations apaisantes des leaders, nombres d'Ivoiriens craignent le pire. Des membres de l'opposition redoutent que le président Laurent Gbagbo n'utilise l'armée pour se maintenir au pouvoir. Le président ivoirien a montré sa fermeté lors de l'inauguration d'une compagnie de CRS : « *Vous avez pour ennemis, tous ceux qui sont contre la paix en Côte d'Ivoire. Vous avez pour ennemis, tous ceux qui veulent troubler les élections en Côte d'Ivoire. Votre tâche est simple* ». Début août, lors de la fête nationale, il avait expliqué que des officiers tant loyalistes que rebelles « *ont été promus pour favoriser un climat électoral et postélectoral apaisé* ».

A contrario, le camp présidentiel sent bien qu'en cas de troubles importants pendant les élections, le faible crédit de Gbagbo sur la scène internationale le mettrait dans une situation difficilement tenable.

Outre les forces de l'ordre ivoiriennes et les 9150 casques bleus, il reste neuf cents militaires français au sein de la force Licorne. La mémoire encore vive

des événements de novembre 2004 leur laisse une marge de manoeuvre quasiment nulle en cas de flambée de violence au cours des élections.

Enfin, le cas des milices de la zone loyaliste est loin d'être réglé. Elles ont prévu des manifestations si elles ne perçoivent pas le pécule promis par les accords de Ouagadougou.

Incidents à répétition aux États-Unis

Un colonel ivoirien a été arrêté dans un aéroport de New-York, puis inculpé dans le cadre d'une tentative de contournement de l'embargo sur les armes mis en place en 2004. Selon le ministre de la Défense et le conseiller du président ivoirien en matière de défense, il s'agissait de l'achat, pour 3,8 millions de dollars, de matériel de maintien de l'ordre destiné à la police et aux unités mixtes. Depuis les manifestations réprimées dans le sang en février (*Billets d'Afrique* n°189), la diplomatie ivoirienne avait demandé un assouplissement de l'embargo pour équiper ses forces de l'ordre.

La procédure semblait en bonne voie auprès du comité en charge des sanctions au sein de l'ONU jusqu'à l'arrestation du colonel.

Autre incident, quelques semaines plus tôt : l'ex-premier ministre Affi N'Guessan (du parti présidentiel) s'est vu interdire l'entrée aux États-Unis alors qu'il dispose d'un visa expirant en 2017 !

Gbagbo et l'Élysée arrondissent les angles

Après que Gbagbo a remis les clés de l'école française fraîchement reconstruite fin août, l'ambassadeur de France, Jean-Marc Simon, lui a accordé un satisfecit enthousiaste sur RFI, évoquant à la même occasion les indemnités perçues par les entreprises françaises suite aux événements de novembre 2004.

Le 2 octobre, à moins d'un mois du premier tour de l'élection présidentielle, le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant, a dîné avec Gbagbo, à Yamoussoukro. Le lendemain, le fidèle lieutenant de Sarkozy a rencontré, dans un programme très serré, le premier

ministre rebelle Guillaume Soro et les deux principaux rivaux de Gbagbo : l'ex-premier ministre Alassane Ouattara et l'ex-président Henri-Konan Bédié. Avant de quitter Abidjan, Guéant a tenté de rassurer « *la France n'a pas de candidat* ». « *La France est un État souverain, la Côte d'Ivoire est un État souverain, et elle n'est pas un État moins souverain que la France* ». Ouf ! Voilà qui est dit !

Bien qu'officiellement la question d'une indemnisation française des victimes ivoiriennes de novembre 2004 soit remise au lendemain de l'élection, le quotidien ivoirien *l'Inter* (04 octobre) rapporte que la mise sur pied d'un comité *ad hoc* aurait été décidée.

L'Élysée donnerait ainsi une suite favorable à la proposition de règlement amiable reçue en janvier du cabinet Heenan Blaikie agissant au nom de l'État ivoirien. Entre temps, un rapport officiel sud-africain sur les Ivoiriens morts aux cours des événements sanglants de novembre 2004 a été diffusé, dans la presse ivoirienne et sur internet.

Trois jours avant la venue de Guéant, l'ambassadeur Simon avait remis les archives INA relatives à la Côte d'Ivoire coloniale au ministre ivoirien de la communication. Un geste sans doute apprécié par l'historien Laurent Gbagbo.

Une coopération d'exception

Il a aussi souhaité relancer un « *partenariat d'exception* ».

Les entreprises françaises apprécieront, c'est la coopération qui régale !

Mais de ce côté, les bonnes nouvelles n'attendent pas les élections. Selon *la Lettre du Continent*, la Banque mondiale financera pour environ cent vingt millions d'euros la réhabilitation du chemin de fer ivoiro-burkinabé exploité par le groupe Bolloré, fer de lance de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou. Guéant a promis que la France va appuyer la demande ivoirienne de levée partielle de l'embargo sur les armes. Autant de gestes qui montrent que Paris mise sur une certaine continuité avec Abidjan.

Rafik Houra

Accaparement des terres : « Tout va très bien, madame la marquise... »

Le 7 septembre, la Banque mondiale a publié son rapport, attendu et redouté, sur la dynamique mondiale d'accaparement des terres.

Comme pour d'autres secteurs d'activité depuis déjà quelques années, l'institution financière internationale reconnaît le désastre engendré par la privatisation et la libéralisation d'un bien commun, ici la terre, mais s'entête à proposer quelques ajustements visant à améliorer la bonne gouvernance du foncier et la compétitivité d'opérations supposées être des partenariats gagnant-gagnant.

Ce rapport, initialement prévu pour décembre 2009, était très attendu, car les moyens dont disposaient ses auteurs laissaient espérer d'avoir enfin accès à des données quasi exhaustives. Mais les experts de la Banque se sont finalement basés sur le travail de recensement des articles de presse effectué par l'ONG GRAIN. Entre le 1^{er} octobre 2008 et le 31 août 2009, ils ont ainsi comptabilisé 464 projets représentant un total de 46,6 millions d'hectares dans 81 pays. Près de la moitié concernent l'Afrique sub-saharienne pour 32 millions d'hectares, cinq pays concentrant même à eux seuls presque un quart des projets (Soudan, Éthiopie, Nigéria, Ghana et Mozambique). Sur l'ensemble, la superficie moyenne est de 40 000 hectares, mais un quart des projets portent sur plus de 200 000 hectares. La destination des cultures est également intéressante : 37% seulement concernent des cultures alimentaires, contre 21% pour des agrocarburants et 21% pour d'autres cultures industrielles (sucre de canne, huile de palme...), le reste pour de l'élevage ou des plantations forestières.

Cette approche qui ne fournit donc pas de données globales fiables, a été complétée par l'étude de l'inventaire national réalisé par 14 pays, et par l'étude de cas de 19 projets déjà mis en œuvre et pour lesquels « *les investisseurs n'ont pas refusé l'accès* », donc certainement pas les pires ! Malgré l'art de la litote des auteurs, le constat est accablant : saccage environnemental et irrespect des rares clauses prévues à ce sujet quand elles existent, très faibles retombées en termes d'emploi, graves insuffisances administratives pour délimiter les périmètres

et inventorier correctement les projets, flou juridique quant aux droits de propriété et d'usage du foncier qui débouchent sur des conflits avec les communautés locales... même l'évaluation de la rentabilité économique des projets est complètement fantasque dans la plupart des cas.

Des recommandations trop floues ou irréalistes

Ce rapport était également redouté, car le marquage idéologique de l'institution fait que, fin avril déjà, une coalition menée entre autres par GRAIN et le réseau Via Campesina, appelait à faire barrage aux conclusions de cette étude dans laquelle la Banque mondiale allait forcément « *présenter sa propre solution pour répondre aux risques et aux inquiétudes soulevés par ces investisseurs étrangers* » et « *avancer une série de "principes" que les acteurs seront censés appliquer. La FAO, la CNUCED et le FIDA (Fonds International de Développement Agricole) ont accepté de soutenir la Banque et de l'aider à promouvoir ces "principes"*. »

Des recommandations fumeuses, certes libérales mais trop floues ou irréalistes : identifier les territoires et les cultures qui peuvent garantir le plus de profits pour établir des paramètres plus standards à faire inclure dans l'évaluation des projets, cartographier et documenter les droits de propriété existants, éduquer les populations (ou inciter les organisations de la société civile à le faire !) aux différentes formes d'usage de leurs terres (dont bien sûr la contractualisation avec des firmes transnationales), réglementer les consultations en amont et garantir une meilleure transparence sur les contrats... Sur ce dernier point, l'hôpital se moque de la charité pour de bon, puisque la Banque ne rend absolument pas publiques les

précieuses informations qu'elle a réussi à collecter sur ses 19 études de cas ou sur la nature des investisseurs de l'ensemble des projets de son échantillon. Elle se contente de préciser que le rôle des fameux « fonds souverains » est en fait largement inférieur à celui des fonds d'investissement privés... en omettant opportunément de mentionner sa propre implication à leurs côtés. Car comme le relève l'ONG GRAIN (www.grain.org/articles/?id=72), « *depuis des décennies, la Banque s'emploie à promouvoir activement des approches de marché pour la gestion des terres, au travers de ses pratiques de prêts et de la défense de ses politiques. Ceci se traduit par une privatisation des droits fonciers, par le biais d'une transformation de droits fonciers coutumiers en titres négociables ainsi que d'un désengagement de l'État, et par les réformes juridiques nécessaires au fonctionnement d'un marché foncier de style occidental.* » Pire, « *la branche d'investissement commercial de la Banque, la Société financière internationale, est l'un des principaux investisseurs dans de nombreuses sociétés de capital-investissement qui achètent des droits sur des terres agricoles, tandis que son Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) accorde à des projets d'accaparement des terres une assurance sur les risques politiques. La MIGA a fourni plus de 50 millions de dollars US, par exemple, pour couvrir les investissements commerciaux de 300 millions de dollars US de Chayton Capital en Zambie et au Botswana* ». On comprend alors mieux qu'une large partie du rapport soit consacrée à l'évaluation et des « potentiels agroécologiques » et à la cartographie mondial du revenu potentiel maximum par hectare.

Thomas Noirot

Les multinationales européennes en tête pour les agrocarburants

Les Amis de la Terre Europe ont quant à eux publié le 30 août leur rapport « *Afrique : terre(s) de toutes les convoitises* » sur l'accaparement de terres destiné à la production d'agrocarburants, et stimulé par les objectifs de l'UE d'augmenter la part de « biocarburants » dans la consommation énergétique européenne. Ils relèvent ainsi que sur les 4,5 millions d'hectares de terres en passe d'être acquis par des investisseurs étrangers, les firmes européennes sont les mieux placées. A télécharger sur www.amisdelaterre.org/-Agrocarburants-.html (27 p.

Offshore - Paradis fiscaux et souveraineté criminelle

Paru en avril, *Offshore – Paradis fiscaux et souveraineté criminelle* offre une prise de recul sur un sujet trop souvent traité sous l'angle purement technique du droit et de l'économie.

L'auteur propose une approche empruntant également à d'autres disciplines d'analyse comme les sciences politiques, la sociologie, la psychologie et la philosophie, en s'attachant à faire comprendre « les tenants et aboutissants de l'activité offshore, ses finesses, sa gravité, de même que la psychologie sourde qui s'y rattache ». Car, comme il le rappelle, « une instance établie dans les Etats de complaisance ne se contente pas d'éviter le fisc. Offshore, ses prérogatives la rendent capables de se financer (banques), de placer ses fonds dans des produits fantasques de façon immodérée (hedge funds), de se donner son propre notariat (sociétés de compensation), de s'auto-assurer (compagnies d'assurance

ad'hoc), de gérer des industries (zones franches), d'exploiter le pétrole (dictatures amies et corruption politique), de mener des guerres (transferts de fonds aux services secrets, ventes illégales d'armes et mobilisation de mercenaires), d'affréter des navires (ports francs), de blanchir l'argent (banques offshore bis) et de noyauter des partis politiques afin de placer ses représentants à la tête des Etats de droit ». Le hasard de l'actualité illustre ce noyautage : le 28 septembre, *Rue89* publiait des preuves du rôle d'administrateur de sociétés écran panaméennes d'Eric de Séigny, conseiller sur les « relations avec le monde économique » du ministre Woerth... « Qui mène ? Qui décide ? », interroge l'introduction de l'ouvrage. Alain Deneault nous entraîne aux racines de la finance internationale et du transfert de souveraineté des Etats vers la nébuleuse des acteurs offshore, de l'ancrage historique dans le droit international de la lex mercatoria (la « loi des marchands ») aux fondements sociologiques du secret bancaire. Il propose ainsi des clés d'interprétation du mouvement historique de glissement de « l'Etat de droit » vers un « Etat du droit »,

dont le rôle se résume progressivement à administrer une réglementation et de pseudo-mesures de contrôle d'acteurs financiers qui ont su se tracer leurs propres boulevards. Conséquence : « Tous les types de commerce, qu'on qualifiait jadis de "légaux" et "d'illégaux" pour les distinguer, se confondent » désormais dans cette économie offshore, « hors des frontières de la politique formelle et du droit ».

L'auteur ne prétend pas fournir de réponse technique mais s'en remet plutôt à « l'impétueuse irrévérence des peuples face au kitsch offshore et aux modalités perverses que la finance illicite et criminelle induit », un rapport de force autour d'« un mouvement politique s'affranchissant du piège de l'expertise ». Car, comme il le rappelle, « l'assurance maladie universelle, la semaine de quarante heures, l'éducation gratuite n'ont jamais été le fruit de discussions policées menées dans les cercles de la gouvernance, ni le fait d'échanges éclairés au sein d'une élite d'experts ».

Alice Primo

Offshore - Paradis fiscaux et souveraineté criminelle d'Alain Deneault (éditions La Fabrique, avril 2008, 176 p., 14 euros)

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique ».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, Jean-François Dupaquier, Raphaël Doridant, Thomas Noirot, Comi Toulabor, Rafik Houra.

Abonnements: Frédéric Galerne

Association Survie

107, Bd de Magenta

F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0211G87632

Dépôt légal : octobre 2010 - ISSN 1155-

1666 Imprimé par Imprimerie 3 A

Abonnement : 25 euros (Étranger: 30

euros) € personne à faible revenu: 20

euros €

